



INGENIERIE RENAULT GUYANCOURT-VELIZY-AUBEVOYE

La CGT agit pour l'ensemble des salarié.e.s

➤ Ouvriers, ETAM, Ingénieurs, Cadres, Apprentis : Une seule communauté de travail

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans quelques semaines, du 19 au 21 Novembre 2019, nous serons tous invités à nous exprimer pour la nouvelle représentation professionnelle. De nombreux changements sont intervenus depuis nos dernières élections, en novembre 2013. En effet, le gouvernement a profondément changé la représentation du personnel, plus de Délégués du personnels (DP), plus de Comité Hygiène Sécurité Condition de Travail (CHSCT), plus de Comité d'Etablissement ou d'Entreprise (CE), une seule instance qui reprendra l'ensemble des prérogatives de toutes les instances existantes.

Le **Comité Social et Economique (CSE)** a été instauré par les ordonnances MACRON – PENICAUD, Ministre du travail du gouvernement Edouard PHILIPPE, sans aucune concertation des acteurs de l'entreprise. Le gouvernement impose une nouvelle organisation des relations sociales. Sous couvert d'une simplification, il bouscule l'ensemble des normes :

- Inversion de la hiérarchie des normes (un accord d'entreprise peut se substituer au code du travail).
- Licenciement conventionnel collectif.
- La remise en cause des primes, type ancienneté, elles sont surtout un complément de revenu important ! **L'ensemble de ces primes serait renvoyé à la négociation d'entreprise.**
- La prise en charge des arrêts maladie.

La Sécurité Sociale indemnise l'arrêt maladie à hauteur de 50% du salaire, après 3 jours de carence. Cette disposition est améliorée dans la métallurgie et chez Renault à savoir : 100% du salaire en cas d'arrêt maladie, sans jour de carence.

- La fin du CDI.

Aujourd'hui, le « CDI de chantier » est limité au secteur du bâtiment, à la prestation d'études.

Pour les projets, la tentation est grande, l'employeur pourra mettre fin au contrat de travail. Ces « faux CDI » sont encore moins protecteurs qu'un CDD (pas de prime de précarité de 10%, pas de durée maximum ou de limitation du nombre de renouvellements).

- La période d'essai « illimitée »

La durée de la période d'essai ne peut dépasser 3 mois pour les techniciens et agents de maîtrise et 4 mois pour les cadres recrutés en CDI. Elle est renouvelable une fois.

Les ordonnances laissent aux branches le soin de fixer la durée de la période d'essai sans aucune limitation.

- Le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement et procédure plus complexe

Aujourd'hui, l'ensemble de notre vie au travail sera géré par le CSE :

- **Respect des horaires de travail**
- **Condition de travail**
- **Plan formation**
- **Plan et programme stratégique de l'entreprise**
- **Gestion de l'entreprise**
-

Pour des élu-e-s efficaces et proche de vous

Votez pour les listes CGT

Présentes dans toutes les Catégorie Socio-Professionnelles !

Apprentis, Ouvriers, Professionnels, Employés, Techniciens, Ingénieurs, Cadre

<http://www.infos-cgt-technocentre.com>

Du 19 au 21 Novembre

Votez CGT

RENAULT : LA REPRESENTATION DU PERSONNEL LIMITEE AU STRICT MINIMUM

Les droits d'expression et d'intervention des salarié-e-s, et de leurs représentants bafoués !

Aujourd'hui

6 CHSCT, 60 mandats 1530 Heures/mois
2 instances DP, CTA & CTR, 106 mandats 1590 Heures/mois
1 Comité d'Établissement, 30 mandats 600 Heures/mois

Soit 196 Mandats pour 3780 H/mois
Effectifs 11900 salarié-e-s

Demain

Commission Sociale Economique :
35 mandats, 1190 H/mois

8 commissions de proximité :
35 R. prox 350 H/mois
17 D. prox sans moyen

1 Comité Santé Sécurité Condition de Travail –
CSSCT animé par 3 élus CSE
Soit 87 représentants pour
1540 H/mois Effectifs 11900 salarié-e-s

Aujourd'hui, à juste titre vous vous plaignez de ne pas voir suffisamment les élus, demain ils seront absorbés par des tâches de gestion !

Du 19 au 21 Novembre 2018, FAITES CONFIANCE
AUX REPRESENTANTS CGT ET UFICT CGT.
ils seront votre voix et défendront vos propositions et revendications !

Vos élus seront moins nombreux, mais ils devront continuer à s'occuper des implantations, des réorganisations de services, de l'emploi, des formations, des relations de management, des revendications individuelles ou collectives ainsi que des Activités Sociales, Culturelles et Sportives et du budget du CSE comme aujourd'hui.

Pour l'établissement de GUYANCOURT-AUBEVOYE, le budget est d'environ 26 millions € dont la subvention sur la masse salariale d'environ 12 millions.

Pour votre information

PRIME SEMESTRIELLE DE NOVEMBRE 2018, sur le salaire du 30 Novembre 2018

Pour les APR et ETAM

Montant hiérarchisé : **295,53 € Coefficient 100**

- Ancienneté de 10 à 19 ans + 10%
- Ancienneté de plus de 20 ans + 20%

Mode de calcul : **(Montant*Coef./100)*Ancienneté** (élément de salaire soumis à cotisation)